

Aide à l'achat de VAE (Vélo à Assistance Electrique) sur la Communauté Urbaine d'Arras

Action ciblée sur un mode de déplacement

Où ?

- Pas-de-Calais (62)
- Communauté Urbaine d'Arras

Qui ?

- Les habitants de la Communauté Urbaine d'Arras

Quand ?

L'aide à l'achat a été lancée en septembre 2012 et fait l'objet d'une évaluation dès 2013.

Avec qui ?

Pilote : Communauté Urbaine d'Arras

Comment procéder ?

Moyens financiers

Les premières années, une enveloppe de 40 000 euros par an est consacrée à l'aide à l'achat. Le montant a doublé depuis 2016 grâce au co-financement du dispositif « villes respirables ».

Moyens techniques

Le succès rapide de l'aide a évité d'engager de gros frais de communication.

Des articles sont parus dans la presse pour les 100èmes et 500èmes bénéficiaires.

Moyens humains

Avec l'expérience, en termes de ressources humaines, le suivi du dispositif est de moins en moins chronophage et l'essentiel des tâches est numérisé. Aujourd'hui, cela requière 0,4 ETP répartis sur une chargée de mission, une assistante et le service comptabilité



Détail action > Quoi ?

Contexte / historique de la mise en place de la démarche (motivation)

La Communauté Urbaine d'Arras a lancé cette action en 2012 dans le cadre du Plan Climat Territorial du Pays d'Artois. L'expérimentation d'une aide à l'achat de VAE est une des 52 actions du Plan Climat.

La part modale du vélo est alors assez faible sur le territoire de la CUA qui s'est dotée d'un schéma directeur cyclable en cours de mise à jour.

Détail de l'action

L'aide porte sur un montant de 30% du prix d'achat du vélo avec un plafond d'abord fixé à 400 euros puis 300 euros aujourd'hui.

Les vélos doivent impérativement être achetés neufs chez un commerçant du territoire de la CUA. Ils ne doivent pas être revendus dans les trois ans qui suivent l'aide. L'aide est limitée à une par foyer pour période de dix ans.

Les bénéficiaires s'engagent à répondre aux enquêtes d'évaluation.

L'aide n'est pas cumulable avec l'aide gouvernementale pour l'achat de VAE mise en place en 2017.

En parallèle, la CUA développe des actions pour encourager l'écomobilité des habitants (navette électrique gratuite pour desservir le centre-ville à partir de parking-relais, location de vélos longue durée, implantation d'abris sécurisés, bornes de recharges pour voitures et vélos électriques...)

ILS VOUS CONSEILLENT

Il est important d'accompagner l'aide d'une sensibilisation des cyclistes, notamment à la protection contre le vol (antivol en U, bicycode)

LES



BILAN DE L'ACTION

L'aide à l'achat a immédiatement connu un gros succès. Au 4 juillet 2017, 826 dossiers ont été traités. L'aide est revenue à 235 840 euros à la CUA et représente un chiffre d'affaires pour les commerçants d'1 million d'euros.

Une évaluation auprès des 100 premiers bénéficiaires montre que quelques familles se sont séparées d'une de leurs voitures. Dans 60% des cas, la subvention a provoqué l'achat du vélo à assistance électrique, qui n'était pas initialement prévu. Une trentaine de personnes déclare s'être totalement remise en selle.

La moyenne d'âge des bénéficiaires est d'environ 55 ans. L'achat du vélo est davantage motivé par du loisir que par un usage quotidien, cependant 1/3 pratique le vélo toute l'année dont 27% pour les trajets domicile-travail.



CONTACT

Céline Maeckereel
Chargée de mission
développement durable
Tel : 03 21 21 87 02
c.maeckereel@cu-arras.org

Centre ressource régional en écomobilité, animé par Droit au vélo - ADAV

23 rue Gosselet 59000 Lille
03 20 52 97 58

contact@ecomobilite.org
www.ecomobilite.org